
Lettre des représentants du peuples Serres et Auguis, envoyés dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et de l'Ardèche, au membres du comité de Sûreté générale, lors de la séance de la 5ème sans-culottide an II (21 septembre 1794)

Pierre Jean-Baptiste Auguis, Jean-Jacques Joseph Serres

Citer ce document / Cite this document :

Auguis Pierre Jean-Baptiste, Serres Jean-Jacques Joseph. Lettre des représentants du peuples Serres et Auguis, envoyés dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et de l'Ardèche, au membres du comité de Sûreté générale, lors de la séance de la 5ème sans-culottide an II (21 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. pp. 339-340;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16310_t1_0339_0000_6

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Du premier des sans-culottides. Les citoyens de la section de Guillaume Tell [Paris] ont fait déposer, pour le soulagement des victimes de la journée du 14 fructidor dernier, la somme de 1 127 L 4 s. 6 d. dont 4 L 19 s. en numéraire (48).

Les citoyens Faure de la Creuse et Tréhouart, représentants du peuple à Brest [département du Finistère], ont envoyé, de la part de la commune de Morlaix, 3 743 L 10 s., dont deux pièces d'or de chacune 24 L et quatre écus de 6 L; le reste (3 671 L 10 s.) en assignats, pour la construction du vaisseau que les administrés du Finistère ont arrêté d'offrir à la Convention nationale (49).

Du 2 sans-culottides. Le comité révolutionnaire de la section du fauxbourg Montmartre [Paris] a déposé, au nom de la citoyenne Cépoï, de cette section, la somme de 150 L en assignats, pour les victimes de la journée du 14 fructidor.

La société populaire de Ruffec [département de la Charente] a envoyé, pour aider à la construction du vaisseau *le Vengeur*, 2 496 L 15 s. en assignats, et 12 L en argent (50).

Le citoyen Nicolet, directeur du théâtre de la Gaieté [Paris], a envoyé, pour les victimes de la journée du 14 fructidor, 278 L 5 s. en assignats (51).

Du 3 sans-culottides. Les administrateurs du district de Pontivy [département du Morbihan] une décoration militaire.

Le citoyen Blavier, secrétaire-commis au comité de Marine, à son retour d'une mission, a déposé deux décorations militaires.

Le citoyen Denois, agent national du Haut-Montravel [?], a envoyé une décoration militaire.

Les officiers municipaux de Gimont, chef-lieu de canton, district d'Auch, département du Gers, ont envoyé quatorze décorations militaires.

Les administrateurs du district de Marmers, département de la Sarthe, ont envoyé deux décorations militaires.

Les commissaires de la société populaire de Brie-sur-Hières [ci-devant Brie-Comte-Robert, département de Seine-et-Marne] ont envoyé 3 226 L 5 s. en assignats, et deux gros sols, pour contribuer à la construction du vaisseau *l'Agricole*, de Seine-et-Marne (52).

Du 4 sans-culottides. Le citoyen Guérin, canonnier au sixième régiment d'artillerie, quinzième compagnie, au parc de siège, sous Bruges, a envoyé, pour les frais de la guerre, deux billets de chacun 50 sous.

Les citoyens Audinot et Mussot-Arnould, directeurs et entrepreneurs associés du théâtre de l'Ambigu Comique [Paris], ont donné, pour le soulagement des victimes de la journée du 14 fructidor, la somme de 518 L en assignats, et deux gros sols (53).

Le citoyen Belleval, artiste dramatique, et l'un des entrepreneurs du théâtre de Metz [département de la Moselle], a déposé, en son nom et en celui de ses collègues, la somme de 1 510 L 10 s. en assignats, pour le même objet (54).

Les citoyens composant la société populaire de Brive [département de la Corrèze] ont déposé, pour la construction du vaisseau *le Vengeur*, la somme de 5 054 L un sol, dont 5 L 11 s. en numéraire (55).

Du 5 sans-culottides, néant (56).

La séance est levée à midi un quart, et la Convention se rend de suite au jardin national (57).

Signé, BERNARD (de Saintes) *président*;
CORDIER, BORIE, BENTABOLE, L. LOUCHET,
GUFFROY, REYNAUD, *secrétaires*.

AFFAIRE NON MENTIONNÉE AU PROCÈS-VERBAL

7

Adresse des représentants du peuple envoyés dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et de l'Ardèche, aux membres du comité de Sûreté générale, Marseille, le 28 fructidor, an II (58).

Vous serez surpris, chers collègues, lorsqu'on vous remettra la lettre que nous vous avons écrite hier, et à laquelle nous y avons joint celle du nommé Reynier, de ne recevoir que copie de sa lettre et non l'individu. Nous avons pris les mesures qui nous paroissoient les plus sûres. Vous le verrez par ce qui s'est passé dans l'exposé fidèle des faits que nous vous envoyons, et que nous vous prions de lire avec attention.

Eh bien! elles n'ont pas réussi: des scélérats; oui, des scélérats contre-révolutionnaires habitent le Midi; ils empêchent le gouvernement révolutionnaire; oui nous osons le dire, ils l'emportent en crimes sur l'infâme Robespierre et compagnie; ils entravent tout, et ne reconnoissent la Convention nationale que

(48) Arch. Parlement., 1^{er} jour s.-c., n° 37.

(49) Arch. Parlement., 1^{er} jour s.-c., n° 48.

(50) Arch. Parlement., 2^e jour s.-c., n° 25.

(51) Arch. Parlement., 2^e jour s.-c., n° 29.

(52) Arch. Parlement., 3^e jour s.-c., n° 1.

(53) Arch. Parlement., 4^e jour s.-c., n° 7.

(54) Arch. Parlement., 4^e jour s.-c., n° 8.

(55) Arch. Parlement., 4^e jour s.-c., n° 5.

(56) P.-V., XLV, 368-370.

(57) P.-V., XLV, 370. *Débats*, n° 730 bis, 603; *Moniteur*, XXII, 36, indiquent 2 heures.

(58) *Débats*, n° 730 bis, 588-589. *Moniteur*, XXII, 28.

pour l'insulter. Ce que nous disons est bien fort, mais pas encore assez : sans passions, n'étant entourés que de nous-mêmes, nous vous disons la vérité : vous êtes chargés de la découvrir, de chercher le crime jusque dans ses plus petits replis, voilà pourquoi nous nous expliquerons avec cette franchise républicaine qui ne craint rien que de ne pouvoir atteindre tous les ennemis déclarés de la patrie, de la liberté, de l'égalité, ceux qui s'en disent les protecteurs, et qui en sont souvent les assassins. Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait des hommes vraiment républicains et vertueux ; mais ils sont comprimés de manière à ne pas se faire entendre. Nous vous avons déjà dit que les députations se suivoient à Paris ; que des hommes occupant des places, n'exécutent pas la loi, et y accourent, nous ne disons pas pour égarer, parce que vous saurez déjouer

tous leurs complots liberticides, et en faire arrêter les auteurs.

Cette machination infernale est formée depuis longtemps et a de grandes racines ; il faut absolument les arracher : nous vous demandons de ne pas écouter les mots, mais d'attendre la preuve des faits. Pour nous, nous ne nous occuperons que de cet important objet.

Concertez-vous de nouveau avec nos collègues du comité de Salut public, à qui nous écrivons ; nous saurons mourir, pourvu que la République se sauve. Nous ne connaissons aucun danger pour qu'elle triomphe ; nos actions partent de cœurs qui l'aiment, qui chérissent la liberté et l'égalité. De votre côté, prenez les mesures vigoureuses qui les préserveront des monstres qui les trahissent.

Salut et fraternité.

Signé, SERRES, AUGUIS.